

4 Politique

**Obsèques du président de l'UPL
Pierre Amoughe Mba inhumé ce jour à Nkok**

C. O.
Libreville/Gabon

Décédé, le 22 juin dernier, à Paris, des suites d'une maladie, le président de l'Union pour le progrès et la liberté (UPL, opposition), a reçu, hier, sur l'esplanade du collège Ntchoréré de Libreville, un hommage populaire de la part des hommes politiques, de la société civile et d'autres compatriotes.

APRES l'arrivée de sa dépouille de France, jeudi dernier, le président de l'Union pour le progrès et la liberté (UPL), Pierre Amoughe Mba,



Photo : Chris Oyame

Les partis politiques de l'opposition et la société civile ont rendu un ultime hommage...

a reçu, hier, les hommages de ses pairs de l'opposition et de certains membres de la société civile gabonaise. C'est le collègue Ntchoréré qui a prêté son cadre à cette cérémonie d'hommages qui a vu la présence de plusieurs représen-

tants des partis politiques de l'opposition et autres leaders d'opinion. Un rendez-vous ayant suivi une veillée, avant-hier, au domicile du défunt sis au quartier Charbonnages. On retiendra de cet homme



Photo : Chris Oyame

... à leur compagnon de lutte affectueusement appelé "Peto".

son entrée dans l'arène politique à partir des années 1990, essentiellement marquée par la Conférence nationale. Période au cours de laquelle il rallie le Rassemblement national des bûcherons (RNB) de Paul Mba

Abessole aux côtés de qui il va diriger la mairie de Libreville en qualité de premier adjoint au maire. Quelques années plus tard, alors que le parti vit un bicéphalisme, Pierre Amoughe Mba continue de s'aligner

derrière Paul Mba Abessole qui créera, plus tard, le Rassemblement pour le Gabon (RPG). C'est en tant que membre de ce parti qu'il entre au gouvernement en qualité de ministre de la Culture. S'en suit son divorce avec le parti de Paul Mba Abessole.

Quelques mois avant sa mort, Pierre Amoughe Mba crée l'UPL dont il était d'ailleurs président. Il place son parti dans la mouvance qui soutient le candidat à la prochaine Présidentielle, Jean Ping.

Notons que l'ancien enseignant de l'Université Omar Bongo (UOB) laisse derrière lui une famille nombreuse.

Présidentielle 2016/Contentieux préélectoral

La décision de la Cour constitutionnelle le 26 juillet au plus tard

Christian KOUIGA
Libreville/Gabon

La haute juridiction va devoir procéder à l'audition des différentes parties engagées dans ce contentieux portant les recours introduits par trois opposants, en lice pour la Présidentielle du 27 août prochain, pour solliciter "l'inéligibilité d'Ali Bongo On-

dimba", candidat à sa propre succession à la tête de la magistrature suprême.

LA Cour constitutionnelle examine les recours introduits par trois candidats à la présidentielle, Guy Nzouba-Ndama, Jean Ping et Pierre-Claver Maganga Moussavou, pour obtenir l'inéligibilité du président sortant, Ali Bongo

Ondimba, dont la candidature a été validée une semaine plus tôt par la Commission électorale nationale autonome et permanente (CENAP). Depuis cette saisine, et en attendant de rendre sa décision le moment venu, les juges constitutionnels, après l'enregistrement au Greffe desdits recours, dans sa deuxième étape (relative à

l'examen desdits recours), procédera aussi, selon les dispositions légales, à l'audition in situ des différentes parties engagées dans cette bataille juridique. Il s'agira d'entendre, tour à tour, la partie demanderesse et la partie défenderesse.

Ce n'est qu'après que la Cour constitutionnelle rendra sa décision. En effet, l'alinéa 5 de l'article 77 nouveau de la

loi organique dispose que la Cour constitutionnelle statue, "En cas de réclamation portant sur l'éligibilité" dans un délai de huit (8) jours suivant la date de saisine. Le dépôt des recours introduits par les trois candidats à la présidentielle remontant à lundi dernier, 18 juillet 2016, c'est donc, arithmétiquement, au plus tard le 26 juillet prochain que ces trois

requérants seront fixés sur la décision que la Cour constitutionnelle entend donner à leurs requêtes dans lesquelles ils émettent sans fournir jusque-là des preuves des doutes sur la sincérité de l'état-civil du joker investi par le Parti démocratique gabonais (PDG) et leurs nombreux alliés politiques et autres soutiens divers et variés.

Analyse

Les turpitudes des faux-naïfs !

David MBENG-EKEKANG
Libreville/Gabon

L'OBSTRUCTION à la candidature du président de la République sortant, venant de la part de personnalités qui s'honorent d'avoir été à l'école d'Omar Bongo Ondimba, et qui se réclament de son héritage, a non seulement de quoi surprendre, mais aussi de quoi heurter. Principalement une majorité de nos compatriotes qui ne comprennent pas à quel jeu jouent au juste ces politiciens. Hier, levant au ciel le bras du candidat adoube par le PDG, en 2009, et invitant ainsi l'ensemble du peuple à brandir haut l'étendard d'un nouveau pouvoir. Aujourd'hui appelant la rue, nullement convoquée lorsque Guy Nzouba-Ndama, Jean-François Ntoutoume-Emane et Chambrier père s'imposèrent pour faire du seul vice-président légitime du parti qui venait de perdre son président-fondateur, le candidat à investir par l'ancien puissant parti unique.

Lors du congrès du courant contestataire interne qui se muera en «Rassemblement Héritage et Modernité», Jacques Adiahenot, connu pour sa

franchise de ton, indexera séance tenante Marcel Eloi Rahandi Chambrier et l'ancien président de l'Assemblée nationale en ces termes : «C'est vous qui aviez soulevé la main du petit-là hier. Alors que je m'opposais à son investiture!». Silence gêné sous la tente. Comme ayant prêché dans le désert, l'ancien cameraman qui a pu s'offrir une carrière politique... lumineuse grâce à la magie du cadre d'expression unique, est resté isolé pendant pratiquement tout le septennat de l'actuel président. Alors que, récoltant bien entendu les fruits de leur engagement aux côtés du nouveau locataire du palais du bord de mer, l'élude... siège de la Lolo-Wagna, le chef de toutes les terres de Mindoube, et le baron de l'immense domaine foncier d'Ossengue, en menaient large. Le premier réussissant à mettre entre parenthèses une institution constitutionnelle qui pouvait lui faire de l'ombre comme la vice-présidence de la République. Le deuxième agissant en véritable monarque à l'Hôtel de ville de Libreville. Et le troisième, la main n'étant plus suffisamment agile pour dégainer le pistolet, misant tout sur un fils dévoré d'ambitions pour la gestion de la mairie de Libreville d'où Jean-François Ntoutoume-Emane ne

voulut jamais partir. En tous cas, pas tant que Guy Nzouba-Ndama, prétendu faiseur de roi comme lui en août 2009, restait le presque inamovible patron de la chambre basse de notre Parlement depuis plus de deux décennies. Pour Ntoutoume-Emane, disait-on, pas de deux poids deux mesures !

Les velléités des trois hommes, à littéralement vouloir tenir la main du président de la République au moment de la signature des grands actes engageant la vie de la Nation n'ayant pu prospérer, le chemin du trio toujours unis dans la fureur de la posture revancharde, devait diverger au moment de la mise en œuvre individuelle.

Guy Nzouba-Ndama orchestrera l'agitation, puis la dissidence depuis le palais Léon Mba. Le vieux Chambrier poussera son fils à la révolte ouverte à l'intérieur du parti au pouvoir. Le "doyen politique" du 5e arrondissement de Libreville, trouvant, pour la première fois de sa longue carrière politique... sa propre inspiration, s'offre un parti politique dont il deviendra, tout naturellement, le... président-fondateur !

Parmi les hommes politiques qui ont soutenu le président Ali Bongo On-

dimba en 2009 et activement fait campagne pour sa réélection, il y a aussi d'anciens ministres du premier gouvernement Paul Biyoghe Mba qui se retrouvent, aujourd'hui, signataires ou adhérents de la fameuse Union sacrée pour la Nation, dont un bien curieux juriste, Jules-Bourdès Aristide Ogouliguende est la dernière recrue et le porte-parole. Curieux parce que, l'ancien président démissionnaire de l'Assemblée nationale, ne peut quand même pas s'associer à un projet visant le droit. Matière qu'il connaît par le bout des doigts. Alors qu'il sait pertinemment, que l'invocation de l'article 10 de la Constitution gabonaise actuellement en vigueur ne peut toucher, ni de près, ni de loin, le chef de l'Etat actuel. A moins qu'il ne suggère, s'associant à la litanie des ragots véhiculés par ses pairs de l'opposition des privilégiés, que le président Omar Bongo, lui aurait confié, lui aussi, alors qu'il dérivait sur les eaux océaniques marigovéennes dans les années 80, que son fils Ali, venait d'ailleurs de ses entrailles. L'ancien ministre de l'Enseignement supérieur ne laissera d'ailleurs que très peu de place au doute quant à la manière avec laquelle il entendrait s'extirper le moment venu, d'un débat indigne

de gens qui ont bien connu feu Omar Bongo Ondimba. Pragmatique et méticuleux sur tout ce qui touchait à son pouvoir ou à sa dévolution après sa mort.

Il n'est, en effet, pas anodin de voir avec quelles précautions de langage, le président du CDJ, traite de la matière dont il n'a même pas pu prendre le temps de bien s'imprégner. Puisqu'il utilisera le conditionnel. Avant de s'avancer, toujours aussi peu sûr de lui, sur des assertions éculées qui vont très bientôt commencer à lasser l'opinion, tant aucune pièce administrative, aucun document médical, ne parviennent à sortir des multiples conclaves de l'opposition depuis sept ans. Que les apprentis opposants actuels nous les sortent. Sinon qu'ils se taisent à jamais !

Un jour, le peuple qu'on voudrait ainsi instrumentaliser pour reconquérir des positions de pouvoir personnel perdu, pourrait finir par se lasser d'être ainsi perturbé. Et se prendre complètement de sympathie pour un homme qui a tant souffert d'être insulté par des faux naïfs qui ne peuvent se prévaloir de leurs propres turpitudes politiques.

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 21/07/2016				VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS		
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	CFA		en date du		
				1 EUR	655,957			
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 USD	631,992	CAC 40	21/07/2016	4 379,76
USD	1,1013	1USD =	595,621	1 CAD	480,079			
CAD	1,4382	1CAD =	456,096	100 JPY	581,365	DOW JONES	21/07/2016	18 595,03
JPY	117,3300	1JPY =	5,591	1 GBP	818,428			
GBP	0,8361	1GBP =	784,591	100 CHF	63 117,46	BRENT (IPE) US Dollars/Baril 21 Juillet 2016: 47,51		
CHF	1,0882	1CHF =	602,791	100 ZAR	4 336,51			
ZAR	15,7296	1ZAR =	41,702	MAD	62,91			
MAD	10,8421	1MAD =	60,501	1CNY	91,92			
CNY	7,3501	1CNY =	89,245					

CHANGEMENTS

Union Gabonaise de Banque
 SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>